



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6284^e séance

Mercredi 17 mars 2010, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Issoze-Ngondet	(Gabon)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. La Yifan
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Japon	M. Takasu
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-27476 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djédjé (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Choi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Choi Young-Jin, à qui je donne maintenant la parole.

M. Choi Young-Jin (parle en anglais) : L'impasse politique qui a suivi au début du mois de janvier de cette année la publication de la deuxième liste électorale par l'ancien Président de la Commission électorale indépendante, M. Mambé, a gravement nui à la dynamique électorale.

Il est très regrettable que les élections soient de nouveau reportées. Notre déception est d'autant plus grande que les élections, dont les préparatifs sont en cours depuis si longtemps, semblaient à notre portée

lorsque la liste électorale provisoire, parfaitement crédible et bien équilibrée, a été établie en novembre dernier.

Avec la formation d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle commission électorale en mars, dans l'immédiat, deux questions vont probablement dominer la scène politique ivoirienne : les élections et la réunification dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou.

Comme l'a montré la vague de violence qui a récemment secoué plusieurs régions du pays, causant la mort de 12 personnes et un grand nombre de blessés, la dynamique élections-réunification actuelle pourrait provoquer d'autres manifestations violentes et d'autres victimes.

Dans ces circonstances, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) s'est fixé trois objectifs à atteindre dans un avenir proche : premièrement, maintenir la paix et la stabilité; deuxièmement, préserver les acquis, notamment la liste électorale provisoire; troisièmement, établir la liste électorale définitive le plus rapidement possible.

Avec l'aide du personnel de l'ONUCI et de la communauté internationale à Abidjan, je continuerai à m'employer, avec les protagonistes de l'Accord politique de Ouagadougou, à établir dès que possible la liste électorale définitive et à élaborer une vision plus claire de la dynamique élections-réunification en cours. Cette approche nous permettrait de présenter les différents choix qui s'offrent à l'ONUCI et de préparer assez tôt des plans détaillés en prévision des prochaines consultations du Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire.

Le Président : Je remercie M. Choi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : La présente séance du Conseil de sécurité m'offre l'occasion de faire le point de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire depuis notre séance du 28 janvier 2010.

Au cours de la période sous examen, la situation en Côte d'Ivoire a été marquée par une grave crise causée par l'affaire des fraudes sur la liste électorale au profit de l'opposition. Le Président de la Commission électorale indépendante, membre d'un des partis de

l'opposition, a fait inscrire frauduleusement plus de 429 000 personnes sur la liste électorale. Ce chiffre représente près de 8 % de l'électorat. Après la découverte de ces fraudes, le Président de la Commission électorale indépendante a refusé de démissionner, créant ainsi une paralysie de cette institution et le blocage du processus de paix.

Le Président de la République a donc décidé de dissoudre la Commission pour procéder au remplacement de M. Mambé, auteur des fraudes. Le Gouvernement a, par la même occasion, été dissout puisque certains ministres, obéissant aux mots d'ordre de leurs partis politiques, soutenaient ouvertement M. Mambé pendant que le Premier Ministre demandait sa démission. Un nouveau président de la commission a été élu et un nouveau gouvernement a été formé.

La priorité doit, à présent, être accordée à la confection d'une liste électorale fiable pour l'organisation d'élections propres et crédibles. Pour ce faire, deux actions essentielles doivent être menées. Premièrement, la suppression du fichier des 429 030 personnes que l'ex-Président de la Commission a voulu inscrire frauduleusement sur la liste électorale. Deuxièmement, la réalisation d'un audit complet de la liste provisoire pour en sortir toutes les personnes qui n'ont pas le droit d'y être et valider, dans le même temps, l'inscription de toutes celles qui ont le droit d'être sur la liste électorale. Ces opérations prendront un à deux mois. Au bout de ce délai, la liste électorale définitive sera établie pour aller aux élections.

Outre la liste électorale, il reste un autre défi important à relever pour aller à des élections crédibles. Il s'agit du défi du désarmement et de la réunification. Les récents événements ont démontré la nécessité d'aller très rapidement au désarmement et à la réunification pour avoir des élections libres, conformes aux critères définis par l'ONU.

Le dispositif actuel de sécurité dans les zones centre, nord et ouest contrôlées par les rebelles a montré ses limites. Il n'a pas permis d'empêcher les attaques contre les symboles de l'État et les édifices appartenant notamment aux membres du parti du Président de la République. Le siège du Front populaire ivoirien, parti auquel appartient le Président de la République, a été saccagé, à Korhogo. Les résidences du Directeur national de campagne du Président de la République, ainsi que celles d'autres

cadres de ce parti, ont été saccagées et incendiées, dans la même localité. La résidence du porte-parole du Président de la République a été saccagée dans la ville de Katiola, toujours dans le nord du pays contrôlé par la rébellion. Les bureaux du préfet de Bouaké, dans le centre du pays, ainsi que ceux du sous-préfet à Vavoua, dans le centre-ouest, ont été saccagés.

La liste des dégâts causés par les partis de l'opposition est longue, et cela prendrait trop de temps d'en faire une mention exhaustive ici. Le temps est venu de désarmer et de réunifier la Côte d'Ivoire. Ce point essentiel, qui figure à l'article 3 du quatrième avenant à l'Accord politique de Ouagadougou, ne peut plus être différé si nous voulons des élections libres en Côte d'Ivoire, conformément aux critères définis par l'ONU.

La Côte d'Ivoire est une et indivisible, et l'unité de la nation se traduit par l'unité de l'armée de la République, par l'unicité des caisses de l'État, par le déploiement des préfets et sous-préfets, seuls représentants légaux de l'État dans les circonscriptions territoriales, et par le déploiement des forces de défense et de sécurité qui doivent accomplir les missions régaliennes de l'État dans leurs circonscriptions territoriales.

L'Organisation des Nations Unies, qui consacre dans sa Charte le sacro-saint concept de souveraineté, ne peut pas faire la promotion d'une souveraineté morcelée au gré de tel ou tel intérêt. Les Nations Unies ne peuvent pas valider un scrutin dit national sur un territoire coupé en deux, avec interdiction d'accès aux partisans d'un des candidats sur une partie du même territoire et avec une télévision privée dans la zone contrôlée par la rébellion qui fait la propagande d'un seul des 14 candidats.

Les Nations Unies doivent tout mettre en œuvre pour appuyer le facilitateur dans la crise ivoirienne qui s'active actuellement avec abnégation pour trouver une solution à la question de la réunification. Les processus électoraux ne doivent pas être érigés en dogmes servis presque aveuglement à toutes les sorties de crise.

La Côte d'Ivoire ira aux élections le plus rapidement possible si, au même moment, des progrès importants sont réalisés dans l'application des articles 3 et 8 du quatrième avenant à l'Accord de Ouagadougou relatifs à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire qui est la vraie solution à la crise ivoirienne.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite

maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.